

Au dire de mon honorable ami, on aurait écrit au sous-ministre une lettre qui est restée sans réponse. Le sous-ministre apporte la plus grande ponctualité à la correspondance, et j'ai moi-même donné ordre de répondre à toutes les lettres aussi promptement que possible. Par conséquent, si mon honorable ami a dit vrai, c'est qu'il a dû survenir quelque accident, méprise ou oubli. Quand nous avons reçu cette offre, nous avons pensé qu'il valait mieux, vu que l'association était d'établissement récent et que le ministère ne savait pas au juste si elle était en mesure de mener l'entreprise à bonne fin, s'en tenir pour le moment aux dispositions dont j'ai parlé, étant donné surtout que le prix d'adjudication était, ainsi que je l'ai fait observer, moins élevé qu'il n'avait été au cours des deux années précédentes et que les fonctionnaires du ministère l'avaient jugé raisonnable à tous égards.

Mon honorable ami prétend que les entrepreneurs ne se sont pas acquittés de leur tâche satisfaisante; ses renseignements ne s'accordent pas avec les miens. Après l'inauguration du service d'hiver, on s'est plaint au ministère de ce que les entrepreneurs faisaient montre de lenteur dans la manutention des marchandises à Pictou. Une investigation fit constater que cette plainte n'était pas fondée. Les fonctionnaires du ministère m'apprennent — et je crois le renseignement exact — que la manutention des marchandises et du charbon à Pictou se fait, cet hiver, avec la diligence habituelle, tout comme à Charlottetown, où c'est l'association des débardeurs qui en est chargée. Mes sympathies sont entièrement acquises aux associations du genre de celle des débardeurs, qui se forment dans le but d'entreprendre des affaires. A Charlottetown, l'emploi de l'association des débardeurs donne des résultats satisfaisants, et si ce service doit être maintenu une autre année, nous ne manquerons pas, l'honorable député peut m'en croire, de tenir compte de tous les titres de cette association à l'entreprise des travaux à être exécutés au port de Pictou. Il se peut que le service de ces navires ne donnent, l'année prochaine, que fort peu de chose à faire à Pictou, si la construction du transbordeur est terminée, si l'on construit des quais et si l'on établit des raccords qui permettent de transporter les trains entre le cap Tourmentin et le cap de la Traverse.

S'il reste encore quelque travail de cette nature à accomplir, mon honorable ami peut compter que nous étudierons la ques-

tion avec tout le soin possible. L'union des débardeurs est une association digne d'intérêt à laquelle je ne souhaite que de nouveaux succès.

M. HUGHES (I. P.-E.): Je ne fais qu'arriver à la Chambre, il est vrai, mais je suis au fait de l'objet du présent débat. J'ai entendu l'honorable ministre dire que la situation présente ne lui paraît pas devoir se prolonger bien longtemps. Je sais que l'on compte pouvoir bientôt se servir du transbordeur de trains, mais je suppose que les quais ne seront pas terminés à l'ouverture de la navigation, cette année.

L'hon. M. HAZEN: C'est de la navigation d'hiver qu'il s'agit.

M. HUGHES: Le ministre est-il en mesure de nous dire quelles dispositions le Gouvernement prend ou prendra cette année en attendant la mise en service du transbordeur, à l'égard du transport entre la terre ferme et l'île du Prince-Edouard?

L'hon. M. HAZEN: C'est une question dont le ministère du Commerce s'est occupé et s'occupe encore. Je crois savoir que l'on a pris des mesures en vue d'obtenir un service qui, j'en suis sûr, sera jugé satisfaisant, depuis l'ouverture de la navigation à la Pointe-du-Chêne jusqu'au moment où, dans le cours de l'été, le transbordeur sera mis en service.

M. HUGHES (I. P.-E.): Quand le ministre compte-t-il que ce transbordeur sera mis en service?

L'hon. M. HAZEN: Je ne saurais dire au juste. Le ministère des Chemins de fer compte, paraît-il, que ce sera dans le cours de l'été, avant la venue de l'automne.

M. MACDONALD: Le ministre reconnaîtra avec moi qu'en cette affaire les conseillers qu'il compte dans mon comté l'ont induit en erreur. Ceux qui ont prêté l'oreille à ces explications ont pu remarquer que la seule raison qu'il avait d'agir comme il a fait, c'est que l'établissement de l'union des débardeurs ne date que de l'été dernier. L'excuse ne vaut pas. Le ministre promet que si le service d'hiver entre les deux provinces doit, l'an prochain, être encore le même que cette année, il fera bon accueil à la question de savoir s'il y a lieu de confier la manutention des marchandises et du charbon à ceux qu'il aurait dû charger cette année de cette entreprise, c'est-à-dire les gens qui font métier de ce genre de travail dans le port.